



Déclaration des dirigeants

Paris, le 17 décembre 2015 – Collectis SA déclare que Messieurs André Choulika, Président et Directeur Général de Collectis et David Sourdivé, Administrateur, Directeur Général Délégué et EVP Corporate Development, ont chacun mis en place le 14 décembre 2015, un mandat de gestion programmée de cessions d'actions Collectis conforme à la recommandation n° 2010-07 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 3 novembre 2010.

Chacun de ces mandats de gestion porte respectivement sur la cession d'un nombre maximal de 40 000 titres. Les cessions envisagées ont pour but de procéder au remboursement d'un emprunt contracté par les deux co-fondateurs pour souscrire des actions Collectis.